

031 633 39 24, martin.moser@be.ch
Berne, 14.02.2022

Procès-Verbal de la 36ème réunion du comité directeur

Date **09 décembre 2021**
Heure 08:30 – 12:00, 13:00 – 15:00
Lieu Vidéoconférence

Participants

Christina Stadler ZH, représentante de la Suisse orientale (christina.stadler@bd.zh.ch)
Hans-E. Musch, représentant de la Suisse centrale (hans-eugen.musch@lu.ch)
David Schönbächler AG und Timo Weber, représentants du nord-ouest de la Suisse (david.schoenbaechler@ag.ch, timo.weber@bs.ch)
Mauro Togni TI, représentant du Tessin (mauro.togni@ti.ch)
Thierry Pralong VS, représentant de la Suisse romande (thierry.pralong@admin.vs.ch)
Michel Monteil BAFU (michel.monteil@bafu.admin.ch), *le matin*
Martin Moser BE, président (martin.moser@be.ch)

Excusés

Procès-verbal

Martin Moser (de), traduction Thierry Pralong (fr)

Ordre du jour

Annexes

CCE-Extranet

- | | |
|--|------------|
| 1. Accueil et procès-verbal/problèmes en suspens de la dernière séance du 08.10.2021 | |
| 2. Enquête Guide des déchets (GDD) | |
| 3. Recyclage du plâtre | |
| 4. Enquête projet démolition mixte | 4a, 4b |
| 5. Comité de pilotage OrTra déchets+matières premières | 5a |
| 6. Révision actuelle de la LPE | 6a, 6b, 6c |

7. Consultation sur les normes SIA prSIA 118/430:2021-10 7a, 7b
8. Groupe d'accompagnement e-consej
9. MIN/REC
10. Etude KURVE
11. Boîte à outils sur les déchets sauvages (Littering-Toolbox)
12. Financement des installations de mono-incinération
13. Déchets plastiques provenant du secteur de la construction 13a
14. Recommandation d'exécution des UVTD 14a
15. Valorisation des déchets de construction contenant du PVC
16. Possibilités de valorisation des matériaux bitumineux de démolition
17. Délais de l'OLED
18. Etat des aides à l'exécution de l'OLED
19. Changements de personnel à l'OFEV et dans les cantons
20. Actualités des régions
21. Divers / brèves informations

1. Ouverture et salutations

Martin Moser salue les membres du comité directeur et, pour la première fois, Timo Weber (BS), qui prendra la succession de David Schönbächler (AG) pour la région NWCH à partir de 2022. La réunion se déroule en ligne. Toutes les annexes au procès-verbal peuvent être consultées sur l'extranet du CCE.

Le procès-verbal de la dernière séance du 08.10.2021 est approuvé sans complément.

Les dates des séances pour 2022 sont réservées comme suit :

- 30.03. toute la journée
- 02.06. l'après-midi à partir de 13:00 h
- 26.08. toute la journée
- 14.12. toute la journée
- L'assemblée générale / AG du CdCH doit avoir lieu le 08.09.2022.

La **liste actuelle des affaires en suspens** est vérifiée, actualisée et complétée (voir dernière page).

Les points suivants ont été réglés :

- P231 Distribution des réponses de l'OFEV aux différentes demandes en rapport avec le traitement des cendres volantes.
- P233 Prise de position Cd sur le guide des déchets NORM à l'OFSP.
- P234 Annonce de 5 représentants Cd au maximum à Isabelle Baudin, OFEV, pour la réunion de lancement du projet e-conseg.

2. Enquête Guide des déchets (GDD)

Comme il fallait attendre la version de novembre de eGOV, l'enquête sur les GDD n'a pas encore été envoyée aux cantons. Cela peut être maintenant fait. David Schönbächler va encore finaliser le projet de sondage et lancer le sondage en janvier par le biais des cercles régionaux. Il informera le comité directeur du résultat et terminera ainsi encore cette tâche (P236).

3. Recyclage du plâtre

La question du recyclage du plâtre n'est pas résolue en Suisse. Un échange sur la situation actuelle devrait permettre au comité d'avoir une vue d'ensemble. En principe, toutes les régions sont intéressées par la promotion du recyclage du plâtre et une approche commune est soutenue.

Une installation de recyclage est en service dans le canton du Valais. Elle pourrait être visitée lors d'une prochaine réunion. En outre, les cimenteries ont besoin de gypse, mais les exigences de qualité sont ici très élevées (utilisation comme ajouts lors du broyage du clinker de ciment ou de la fabrication de ciment).

La question se pose de savoir comment le recyclage du plâtre peut être coordonné et encouragé en Suisse. Comme dans le cas des matériaux bitumineux contenant des HAP, une interdiction de mise en décharge en perspective permettrait de sécuriser les investissements et de créer un marché plus attractif pour le recyclage. L'OFEV considère toutefois cette mesure avec réserve.

En comparaison avec d'autres thèmes à traiter de manière plus urgente, comme le traitement des cendres volantes ou la récupération du phosphore entre autres, le recyclage du plâtre ne figure pas en tête de liste des priorités. Le thème doit cependant être réservé au groupe d'accompagnement "Etat de la technique" pour être traité et classé par ordre de priorité afin de garantir une procédure coordonnée.

Il est suggéré de faire élaborer un rapport de base par le réseau NEROS (état de la technique en Suisse, capacités, identification des problèmes, sources/producteurs, capacités, conception recommandée des produits, exigences de qualité). Hans Musch prendra contact avec Kurt Morgan afin d'obtenir une offre indicative (pour l'instant sans engagement) à l'attention du CdCH, afin d'évaluer les coûts et de discuter de la suite des opérations (P237).

4. Enquête sur le projet de démolition mixte

Christina Stadler rend compte des réactions liées à l'enquête sur le projet de démolition mixte (possibilités de réduire les quantités mises en décharge). Les réactions de l'est et du nord-ouest de la Suisse sont majoritairement positives. C'est-à-dire qu'une démarche nationale est saluée. Les réactions de la Suisse centrale suivront prochainement et celles de la Suisse romande sont encore attendues (P238).

Conclusion jusqu'à présent :

- Une gestion des flux d'élimination en direction de la valorisation par le biais des concepts d'élimination est certes soutenue, mais elle est majoritairement considérée comme difficile à mettre en œuvre. Une taxe d'incitation serait sans doute plus efficace, mais elle devrait être introduite au niveau national et ne pas se limiter aux seuls déchets de démolition mixtes, mais inclure tous les déchets minéraux valorisables.
- Christina Stadler rédigera une lettre à l'attention de la CCE (destinataire : OFEV), dans laquelle elle attirera l'attention sur cet état de fait et exprimera le souhait des cantons d'une solution nationale. Le projet de lettre sera envoyé au comité pour consultation.

Dans ce contexte, l'OFEV informe qu'un postulat de Martina Munz (postulat 20.3090 "Recycler davantage au lieu de mettre les matériaux de construction en décharge") a déjà été déposé en mars 2020. Le Conseil fédéral y est chargé d'élaborer un rapport qui présente la situation des décharges et les possibilités d'améliorer le recyclage des déchets de construction. Le postulat a été accepté. L'OFEV serait heureux de recevoir des propositions concrètes de la part des cantons.

5. Comité de pilotage OrTra Déchets + Matières premières

Dans l'accord-cadre de branche entre le CdCH et l'OrTra A+R pour la mise en œuvre des art. 8 et 27, al. 1, let. f de l'OLED (preuve des connaissances professionnelles), il a été convenu de mettre en place un comité de pilotage dans lequel siégeront au maximum 5 représentants régionaux des cantons. Une réunion de lancement aura lieu le 17.01.2022. Ensuite, environ 2 réunions par an suivront. Les représentants suivants ont été proposés jusqu'à présent (P239) :

Nord-Ouest-CH : Gerti Engelhardt BS

Est-CH : non défini (*ajout post-séance : Till Breitenmoser SG*)

CH centrale : non défini

Ouest-CH : Thierry Pralong VS (jusqu'à présent) pour la séance de lancement-> ensuite non défini

TI : Mauro Togni pour la séance de lancement, puis non défini

CH : Martin Moser (jusqu'à présent) pour séance kick-off -> ensuite non défini

6. Révision partielle de la LPE, Pa-I 20.433 "Renforcer l'économie circulaire".

La CCE/DTAP a demandé au CdCH, par mail du 06.12.2021/08.12.21, d'élaborer une prise de position à l'attention de la CCE/DTAP. La DTAP est responsable de ce dossier.

Le calendrier suivant a été proposé :

- 10 janvier 2022 : remise des co-rapports de la CDEn (Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie), de la CMP (Conférence des marchés publics) et du Cercle déchets.
- 24 janvier 2022 : Envoi du projet de DTAP consolidé à la CDEn, aux comités CCE et CMP et au Cercle déchets.
- 31 janvier 2022 : délai pour votre réponse au projet de prise de position de la DTAP
- 14 février 2021 : décision du comité de la DTAP.
- Ensuite, éventuellement finalisation/complément et remise de la prise de position de la DTAP.
- 16 février 2022 : dépôt de la prise de position

Procédure CdCH (P240) :

Un document commun est mis en place sur l'extranet de la CdCH. Hans Musch élabore un modèle correspondant.

Les membres du comité apportent leurs inputs dans ce document jusqu'au 05.01.22.

Le 05.01.22 à 14h15 (2h), une réunion extraordinaire du comité directeur est organisée afin de clarifier et de consolider les inputs.

Ensuite, Martin Moser finalisera la prise de position du comité à l'attention de la CCE ou de la DTAP jusqu'au 10.01.2022.

(Addendum : la prise de position consolidée du comité de la CdCH peut être consultée sur l'extranet de la CCE).

7. Consultation sur les normes SIA prSIA 118/430:2021-10

La KBOB nous a donné l'occasion, via la CCE, de faire part de nos commentaires sur les projets de normes SIA "Prévention et élimination des déchets de chantier". André Leumann (AWEL) a examiné les documents pour le CdCH et a élaboré un projet de prise de position (annexes 7a et 7b).

Réactions au projet à adresser à Martin Moser jusqu'à la réunion du 05.01.2022 (P241).

8. Groupe d'accompagnement e-conseg

Pour le groupe d'accompagnement, 3 représentants du CdCH ont été annoncés à l'OFEV jusqu'à présent, issus des cantons de GE, AG et TI (Anahide Bondolfi, David Schönbächler, Mauro Togni).

9. MIN/REC

<https://www.minrec.ch/>

Après le départ de Laurent Audergon de l'ASR, on ne sait pas comment le projet MIN/REC va évoluer. L'ASR demande s'il y a encore de l'intérêt de la part des cantons et quels ont été leurs avis jusqu'à présent.

Cantons romands : ont un grand intérêt pour le projet.

BE : est plutôt critique à l'égard de telles plates-formes, car elles n'ont guère eu de succès par le passé. Une participation serait toutefois possible si l'ASR peut soutenir le projet de manière suffisamment large.

AG : est plutôt sceptique.

LU : sceptique mais un soutien unique est possible.

L'ASR doit faire le point sur l'état du projet et adresser une demande écrite aux cantons. Jusqu'à présent, il n'y a eu que des demandes orales (P242).

Input du CdCH à l'ASR : il est important que la plate-forme permette de s'adresser en particulier aux maîtres d'ouvrage et aux planificateurs.

10. Etude KURVE

La prise de position commune "Collecte des déchets plastiques ménagers" de l'OFEV, de la CdCH et de l'ASIC (anciennement OKI) date de 2017. Depuis lors, le recyclage des plastiques a connu des évolutions. La question se pose d'une éventuelle mise à jour de l'étude KURVE et, le cas échéant, d'une adaptation de la position formulée en 2017.

Le comité est d'avis que les bases de l'étude KURVE ne changeraient guère (éventuellement, en ce qui concerne les coûts, les chiffres ont quelque peu évolué). Le fait est que c'est surtout la pression politique qui s'est accrue, mais cela n'a pas d'influence sur l'étude KURVE. Une mise à jour de l'étude KURVE ne semble donc pas nécessaire. Il est toutefois possible que la prise de position de 2017 doive être révisée en 2022. -> sera ajouté à la liste des points en suspens en 2022 (P243).

11. Boîte à outils sur les déchets sauvages (Littering-Toolbox)

Il n'est toujours pas clair si c'est l'OFEV ou le CdCH qui doit conclure un contrat avec l'agence d'accompagnement du site web. Selon Michel Monteil, il s'agirait pour l'OFEV d'un contrat informatique, ce qui nécessiterait des procédures compliquées. Le partenaire contractuel doit donc être le CdCH en tant que véritable propriétaire du site web. Pour le financement, le CdCH peut faire une demande à l'OFEV. Mais pour cela, il faut d'abord que l'OFEV fasse une demande au CdCH. Martin Moser clarifie ce point avec Isabel Junker (P244).

12. Financement des installations de mono-incinération des boues d'épuration

La question a été posée au canton du TI de savoir s'il existait des subventions pour la réalisation de mono-incinérateurs de boues d'épuration. La réalisation d'une installation dans

le canton du Tessin coûterait 18 millions et aurait pour conséquence une augmentation des tarifs pour les boues d'épuration d'au moins 30 Fr / to. S'il y avait une subvention de 6 millions pour la réalisation de l'installation, l'augmentation se limiterait à 10 frs/tonne.

TI ne le ferait que si la Confédération subventionnait également. Selon Michel Monteil, la Confédération ne dispose probablement pas des bases légales nécessaires.

Cette question sera également abordée lors du Jour fixe de Swissphosphor.

Mauro Togni s'adressera à Balz Thalmann ou Peter Kuhn (+ Sibylla Hardmeier).

13. Déchets plastiques provenant du secteur de la construction

Le CdOST (Suisse orientale) a publié une courte fiche d'information à ce sujet (BAU8 - voir annexe 13a). Dans le cadre de la révision, des entreprises ont été recherchées qui accepteraient de recycler les déchets plastiques issus du secteur de la construction. Le succès a été très modeste. Les fenêtres en PVC semblent être les plus faciles à recycler, mais là aussi, la reprise est limitée. La plupart sont donc incinérés dans les UVTD. Le CdOST aimerait maintenant savoir ce qu'il en est dans les autres régions.

Le comité directeur décide que le CdOST doit lancer une enquête à ce sujet via les cercles régionaux (P245).

14. Recommandation d'exécution des UVTD

Le CdOST et le canton du Tessin, réunis au sein du groupe de travail UVTD Est, ont élaboré une recommandation d'exécution pour les UVTD - "Présentation synthétique des exigences en matière de surveillance des usines de valorisation thermique des déchets en Suisse orientale et au Tessin, en complément des prescriptions de la législation spéciale (OLED, OEaux, OPair)".

Le document (annexe 14a) doit maintenant être distribué dans les autres régions et leur avis doit être recueilli. Mauro Togni rédige un texte correspondant à l'attention des représentants des régions (P246).

L'objectif est d'établir une recommandation à l'échelle nationale qui règle tout ce qui doit être mesuré.

Il est décidé de procéder comme suit :

- Texte du mail avec questions de Mauro Togni à Martin Moser.
- Distribution dans les régions au printemps (mars)
- Demande de réponse au CdCH avant fin juin 22

15. Recyclage des déchets de construction contenant du PVC

L'AWEL a mené des recherches sur les possibilités de recyclage des déchets de construction contenant du PVC. De nombreuses entreprises contactées n'acceptent que les déchets de leur propre entreprise ou de leurs propres chantiers pour les recycler. Elles n'acceptent pas

les déchets provenant de chantiers d'autres entreprises, car les déchets sont souvent contaminés et leur recyclage est donc complexe (et donc coûteux). Quelle est la situation dans les autres régions ?

Le comité n'a que peu/pas d'informations à ce sujet. Des questions doivent être posées lors des réunions des cercles régionaux.

16. Possibilités de valorisation des matériaux bitumineux de démolition

-> Référence au rapport de CSD de février 2021. Voir

<https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/abfall/externe-studien-berichte/bewirtschaftung-bituminoese-abfaelle.pdf.download.pdf/bewirtschaftung-von-bituminoesen-abfaellen-in-der-schweiz.pdf>

17. Délais de l'OLED

- Les réponses de l'OFEV aux différentes demandes des cantons concernant l'obligation de traitement des cendres volantes ont été envoyées à Martin Moser. Il les transmettra aux membres du comité directeur pour information (P247).

- Art. 52a : Les cendres et poussières de filtration provenant du traitement thermique du bois, qui n'est pas considéré comme un combustible bois selon l'annexe 5, ch. 31, al. 2, de l'ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair), peuvent être stockées dans des décharges de type D et E (annexe 5, ch. 4.1 et 5.1) **jusqu'au 1^{er} novembre 2023**. - > C'est-à-dire que d'ici là, les possibilités de réduction du Cr VI dans les cendres de bois doivent être mises en œuvre dans la mesure du possible.

18. Etat des lieux des aides à l'exécution de l'OLED

- Les travaux sur l'aide à l'exécution "Valorisation des matériaux de déconstruction minéraux" ont repris. Il faut s'attendre à une première version pour la consultation dans les cantons au début de l'été 2022.

- L'aide à l'exécution "Rapports selon l'OLED" doit être actualisée sur la base de divers enseignements tirés de la mise en œuvre d'eGOV. Pour ce faire, il est nécessaire de réactiver le groupe d'accompagnement Rapports.

- L'aide à l'exécution "Amiante" doit également être abordée prochainement. Hans Musch se renseigne auprès de D. Hiltbrunner (P248).

- Il est nécessaire de réactiver le groupe d'accompagnement "Etat de la technique". Une séance d'orientation doit être initiée afin de clarifier la manière dont cela doit être poursuivi. Martin Moser présentera ce point à l'OFEV. Il faut élaborer une liste avec une priorisation des domaines thématiques en suspens -> mettre à l'ordre du jour de la réunion de mars de la CdCH.

19. Changements de personnel à l'OFEV et dans les cantons

Aucune information

20. Actualités des régions

Voir les procès-verbaux des cercles régionaux.

21. Divers

- Le canton de Soleure a adhéré ultérieurement à l'association Cercle déchets. Ainsi, tous les cantons (y compris la Principauté du Liechtenstein) sont désormais membres.

- Le 11.05.2022, Polludoc organisera une journée d'information pour les cantons sur le thème de l'application de la législation sur les polluants du bâtiment. Une annonce préalable a été envoyée aux cantons.

Situation du traitement des cendres volantes :

- L'OFEV a accordé à RENERGIA une autorisation d'exportation pour ses cendres volantes pour 1 an (la preuve de l'épuisement des capacités de traitement a été apportée).

- L'UVTD de Bâle livre jusqu'à 1000 tonnes à Chiresa. Pour le reste, une demande d'exportation est en suspens auprès de l'OFEV. En 2022, la FLUWA devrait être mise en service.

Prochaines réunions :

- 30.03. toute la journée

- 02.06. après-midi à partir de 13:00 h

- 26.08. toute la journée

- 14.12. toute la journée

- L'assemblée générale / AG du CdCH devrait avoir lieu le 08.09.2022.

Points encore ouverts et nouveaux points en suspens

P182	Analyse d'échantillons de résidus dans la décharge : clarification de la suite de la procédure avec A. Laube. Prochaine réunion à mettre à l'ordre du jour (inviter A. Laube).	Monteil/Moser	2022
------	--	---------------	------

P186	Ouverture d'un compte bancaire Cercle déchets auprès de la Banque cantonale bernoise / Transfert de l'avoir du canton de TG.	Moser	Q1 22
P199	Lettre de recommandation RESSIS aux cantons (en accord avec l'ASGB)	Moser	2022 (sur demande de l'ASGB)
P207	Problème de la dioxine dans les cendres volantes : évaluation/conclusion de la campagne de mesure de l'ASED. <i>Les résultats anonymes sont en partie disponibles. Rapport ? -> Demande auprès de Robin Quartier.</i>	tous Moser	attendre
P209	Littering-Toolbox : remplacer l'accord entre le canton de TG et l'IGSU par l'association CdCH et IGSU.	Moser	2022
P211	Plan de procédure pour organiser efficacement la coordination de l'information entre les cantons et la Confédération vers les communes et la branche en cas de pandémie (ou de cas comparables).	tous	2022
P212	Traduction des protocoles (versions allemandes disponibles) et téléchargement sur l'extranet de la CCE.	Pralong	i.A.
P217	Clarification de la possibilité d'édicter unilatéralement une concession type pour le commerce de détail.	Monteil	attendre (en rapport avec des interventions politiques)
P226	Clarification dans les cercles régionaux concernant l'élaboration de documents propres sur l'état de la technique. Création d'une vue d'ensemble et téléchargement sur l'extranet de la CCE.	tous	Q1 2022
P228	Coordination avec la campagne PUSCH de Saskia Sanders sur les déchets alimentaires et le plan de mesures de l'OFEV.	Musch	Q1 2022

P229	Demande d'exonération fiscale pour l'association dans le canton de Berne.	Moser	2022
P232	Désignation d'un représentant romand pour le Jour Fixe SwissPhosphor	Pralong	Dec 21
P235	Enquête sur le projet des cantons de Suisse orientale sur la valorisation des déchets minéraux de démolition non triés.	Stadler	09.12.2021
P236	Enquête sur le GDD Rédaction et envoi aux cantons via les représentants des régions.	Schönbächler	Jan 22 (Envoi) Mars 22 (Retour)
P237	Recyclage du plâtre : rassembler les critères pour l'établissement du rapport et demande d'offre indicative auprès de NEROS (Kurt Morgan).	Musch	Q1 22
P238	Projet de promotion du recyclage des déchets minéraux de démolition non triés : - Rédaction d'un projet de lettre avec destinataire CCE pour dépôt auprès de l'OFEV, consultation au sein du comité. - Dépôt auprès de l'OFEV par la CCE	Stadler	Q1 22 Fin mars 22
P239	Réponse des représentants de la région pour la séance de lancement du comité de pilotage de l'OrTra A+R	Stadler Musch	Déc 21 Déc 21
P240	Révision de la LPE Renforcement de l'économie circulaire : - Document commun à traiter sur l'extranet de la CCE - Télécharger également les prises de position individuelles dans la mesure du possible (dossier protégé).	-Musch tous tous	Déc 21 05.01.2022 05.01.2022
P241	Consultation sur les normes SIA prSIA 118/430:2021-10 : Réactions en mode correction sur le modèle de l'AWEL	tous	05.01.2022

P242	MIN/REC : plus d'infos sur la procédure et demande écrite de l'ARV nécessaire. Retour d'information à Kurt Morgan.	Moser	Déc 21
P243	Actualisation de la position commune sur le recyclage des plastiques OFEV / CdCH / ASIC	tous	2022
P244	Boîte à outils pour le littering : - Demande de la CdCH concernant le financement par l'OFEV - Contrat avec l'agence d'exploitation par la CdCH en tant que mandant	-Moser/Monteil -Moser	- Jan 22 - Jan 22
P245	Déchets plastiques issus de la construction : demandes de renseignements dans les cercles régionaux sur les expériences / les prestataires	alle	Mars 2022
P246	Recommandation d'exécution pour les UVTD : - Elaborer une formulation de demande - Lancer un sondage d'opinion dans les régions - Réactions des cantons	-Togni -Moser -tous	- Q1 22 - mars 22 - juin 22
P247	Traitement des cendres volantes : distribuer les réponses de l'OFEV suite à diverses demandes.	Moser	Déc 21
P248	Aides à l'exécution : - Suggestion de réactiver le groupe d'accompagnement Rapports - Demande concernant l'aide à l'exécution Amiante - Groupe d'accompagnement Etat de la technique, clarifier la suite de la procédure	-Moser -Musch -Moser	- Q1 22 - Déc 21 - Mars 22